



# Assemblée des Français de l'étranger



## **COMMISSION COMMERCE EXTÉRIEUR, DÉVELOPPEMENT DURABLE, EMPLOI ET FORMATION (CEDDEF)**

XXXI<sup>ème</sup> session 30 septembre – 04 octobre 2019

**Présidente : Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

**Vice-président : M. Guillaume ELOY**

### **Rapporteurs :**

#### **Commerce Extérieur**

Mme Marie-Carole DE LA CRUZ  
Mme Nadine PRIPP

#### **Développement Durable**

M. Yan CHANTREL  
Mme Anne HENRY-WERNER

#### **Emploi et Formation**

Mme Anne-Marie BALLANDE-  
ROMANELLI  
Mme Inès CAVAYÉ-NINU

### **Membres de la Commission**

Mme Anne-Marie BALLANDE-ROMANELLI  
Mme Gaëlle BARRÉ  
M. Mehdi BENLAHCEN  
Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE  
Mme Inès CAVAYÉ-NINU  
M. Yan CHANTREL  
M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Mme Marie-Carole DE LA CRUZ  
M. Guillaume ELOY  
Mme Anne HENRY-WERNER  
M. Alain-Pierre MIGNON  
Mme Nadine PRIPP  
M. Pierre TOUZEL



## **Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation (CEDDEF)**

**Thématique : COMMERCE EXTÉRIEUR**

**Assemblée des Français de l'Étranger  
XXXI<sup>ème</sup> session 30 septembre - 04 octobre 2019**

**Rapporteur : Mme Marie-Carole DE LA CRUZ**

La commission du commerce extérieur, emploi et formation et développement durable a invité M. Alain BENTEJAC, président du comité national du commerce extérieur et le Sénateur M. Damien REGNARD.

Notre commission avait invité M. Alain BENTEJAC lors de notre session de mars 2015.

Le comité des conseillers du commerce extérieur existe depuis plus de 120 ans.

Une Association loi de 1901, d'utilité publique, qui élit son président, et ne reçoit aucun soutien financier de l'état.

Auto financement par les cotisations de ses membres d'un montant annuel de 900 euros.

Il s'agit d'un réseau d'entrepreneurs et de dirigeants d'entreprises à l'international.

Ce dernier est constitué de 4500 membres dont 20% de femmes au service de la France dans plus de 150 pays. Ils mettent leur expertise au service du développement économique en partenariat avec les acteurs publics et privés.

Ces bénévoles sont nommés par décret du Premier ministre.

L'équipe permanente des conseillers du commerce extérieur (CCE) à Paris, composée de 15 jeunes collaborateurs, est chargée d'animer le réseau et de créer le lien avec les conseillers du commerce extérieur (CCE) du monde entier.

Le comité publie une revue "Entreprendre à l'international", qui paraît tous les deux mois.

## **Quatre missions:**

### **1. Conseil aux pouvoirs publics**

Les membres du comité du commerce extérieur sont nommés par les pouvoirs publics, deux fois par an sur la base de propositions faites par l'ambassadeur, le chef de service économique, et le président du comité. Les dossiers sont examinés et éventuellement retenus par la commission interministérielle.

### **2. Appui aux entreprises**

Partager l'expérience des conseillers du commerce extérieur avec d'autres entreprises qui débutent, apporter des conseils pratiques (expérience du terrain), création d'un service sous l'appellation « CCE APPUI PLUS »

Les différents opérateurs sont appelés à travailler ensemble, les chambres de commerce, et Business France sont invités à collaborer avec les conseillers du commerce extérieur.

### **3. Sensibilité des jeunes à l'international**

Des missions, des prix, et des conférences sont régulièrement organisées dans les écoles de commerce et les universités de commerce international.

### **4. Promotion de l'attractivité de la France**

Les ambassadeurs, les chefs économiques et les dirigeants d'entreprise participent régulièrement aux réunions afin de remonter les différentes problématiques et besoins (investissements, financement) de chaque pays et zone géographique.

Depuis peu l'association a pris l'initiative de se réunir une fois tous les trois mois afin de délibérer sur les divers sujets rapportés.

### **Audition du Sénateur Damien REGNARD :**

Il observe un gouffre entre le message politique et la réalité du monde des entreprises locales.

Les conseillers consulaires ont une connaissance du terrain au niveau économique et politique et néanmoins sont trop peu sollicités aux réunions organisées par le chef de poste.

Il serait opportun d'améliorer les échanges avec les conseillers du commerce extérieur pour le bénéfice des entreprises.



**Assemblée des Français de l'Étranger  
XXXI<sup>ème</sup> session 30 septembre - 04 octobre 2019**

**RÉSOLUTION DE LA COMMISSION COMMERCE EXTÉRIEUR,  
DÉVELOPPEMENT DURABLE, EMPLOI ET FORMATION**

**Résolution : COM/R.1/10.19**

**Objet** : Diminution des cotisations et publication des travaux accomplis par les conseillers du commerce extérieur

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**CONSIDÉRANT**

- Que les conseillers du commerce extérieur sont nommés par le Premier ministre,
- Que la cotisation annuelle pour l'appartenance à ce comité est suffisamment élevée pour être dissuasive,
- Que, par ailleurs, les résultats de l'action des conseillers du commerce extérieur manquent de visibilité,

**DEMANDE**

1. Que soit diminué de manière conséquente le montant des cotisations annuelles, ceci pour permettre à un plus grand nombre de dirigeants de petites entreprises ou entrepreneurs indépendants d'intégrer l'association.
2. Qu'un appel à candidature soit mis en place et rendu public sur le site des consulats.
3. Qu'un nombre limite de mandats consécutifs soit instauré.

4. Que des propositions soient établies en vue d'une plus grande féminisation du dispositif.

5. Que soit évalué par le poste, le résultat des missions des conseillers du commerce extérieur dans le cadre du rapport annuel prévu à l'article 3 de la loi 2013- 659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France.

| <b>Résultat</b>          | <b>Adoption en Commission</b> | <b>Adoption en Séance</b> |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité                | <b>X</b>                      |                           |
| Nombre de voix « pour »  |                               |                           |
| Nombre de voix «contre » |                               |                           |
| Nombre d'abstentions     |                               |                           |



**Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable  
Emploi et Formation (CEDDEF)**

**Thématique : DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Assemblée des Français de l'Étranger**

**XXXIème session 30 septembre – 04 octobre 2019**

**Rapporteur : Mme Anne HENRY-WERNER**

Notre commission s'est penchée pendant cette session sur les approches « Développement durable » de deux grands groupes français cotés au CAC 40, L'Oréal et Danone.

L'Oréal s'est doté d'un programme « Sharing beauty with all » qui se décline en 4 pôles « Innover durablement », « Produire durablement », « Consommer durablement » et « Partager la croissance » qui comportent chacun un certain nombre d'objectifs à réaliser d'ici 2020 et des critères de mesure de la réalisation.

Un exemple :

« Innover durablement » : 100% des nouveaux produits devront présenter un bénéfice environnemental ou social (au moins un des critères suivants : 1) empreinte eau, 2) utilisation de matières premières renouvelables, 3) impact social positif, 4) amélioration du profil environnemental de l'emballage); le taux de réalisation de cet objectif en 2018 a été mesuré à 79%.

Les autres pôles se déclinent de la même manière et sont consultables sur les supports d'information (brochure, site Internet).

A l'issue d'une présentation très élogieuse d'une heure environ, nous avons émis un certain nombre de questionnements et fait part de nos doutes. Ce qui a donné lieu à un échange nourri avec notre interlocuteur qui nous a notamment permis de constater que malgré un beau discours et des actes réels, ceux-ci s'inscrivent plutôt globalement dans une démarche de « croissance verte »; à savoir de stimulation illimitée de la consommation. Ceci a été plus ou moins concédé par le représentant du groupe l'Oréal. D'autres contradictions majeures ont pu être pointées. Par exemple, malgré un engagement fortement martelé par l'Oréal concernant les emballages, le thème crucial des suremballages, inutiles et énergivores, ne fait pas partie des objectifs immédiats.

Les membres de la commission ont également exprimé d'autres réserves sur des points difficilement vérifiables ou mesurables. Par exemple, comment vérifier – comme il est affirmé – qu'il n'y a pratiquement plus de test sur les animaux alors que beaucoup de ces activités sont dépendantes de législations locales sur lesquelles l'Oréal n'a aucune prise ; il en va de même par exemple de la lutte contre la déforestation.

## **Danone**

Plusieurs fonds ont été créés par Danone dont un fonds d'investissement « Danone Ecosystem », doté il y a 10 ans de 100 millions d'euros par Danone. Avec le slogan « One planet, one health », le fonds soutient plus de 80 projets dans plus de 30 pays, en général en coopération avec une ONG locale. L'idée sous-jacente est de prouver que l'on peut faire du business de manière innovatrice tout en s'attaquant aux enjeux sociaux, environnementaux et de santé publique. Danone s'appuie sur les objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU.

Beaucoup de projets visent à donner une plus grande autonomie à des groupes cibles : Exemple du projet Margarita au Mexique permet à donner l'accès au marché à 800 fermiers, de développer une économie locale avec des fermiers qui développent ainsi leurs propres revenus. Le bénéfice pour Danone est de ne pas avoir à importer de lait.

Là encore, les débats ont ensuite été animés et certains membres de la commission ont mis en lumière les nombreuses contradictions du groupe.

A été discutée par exemple la question du transport de bouteilles d'Evian à travers le monde: utilité ? Réelle valeur ajoutée de cette eau ? Révision du modèle qui consiste à transporter de l'eau aux 4 coins du monde ?

À cet endroit, la représentante de Danone reconnaît que c'est du business. Elle estime qu'en France, on n'évalue pas encore tous les aspects de responsabilité sociale et environnementale.

Il n'y a pas de réelle remise en cause d'un système qui consiste à produire de la valeur coûte que coûte, même si c'est finalement au détriment de la planète.

En conclusion, notre commission est d'avis que :

Même si les objectifs et actions engagés sont en soi vertueux, louables voire pour certains efficaces en termes de prise de responsabilité environnementale et sociale, l'impact réel des engagements de DD de ces groupes ne nous paraît pas à la hauteur des enjeux majeurs qu'affronte aujourd'hui l'humanité. Plus encore, on peut supposer qu'ils contribuent à pérenniser les modèles qui sous-tendent les actuelles crises environnementales et sociales. Ils permettent notamment à ces groupes d'adopter un discours rassurant vis-à-vis des consommateurs et de désamorcer toute volonté de changement dans les modes de consommation en suggérant qu'on peut toujours créer plus de croissance de manière vertueuse.



## **Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation (CEDDEF)**

### **Thématique : EMPLOI ET FORMATION**

**Assemblée des Français de l'Étranger  
XXXIème session 30 septembre – 04 octobre 2019**

### **Rapporteur : Mme Inès CAVAYÉ-NINU**

Audition de Monsieur Laurent PLAS, directeur de l'école des éco-activités: l'EA - TECOMAH.

Cette école appartient à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris (Ile de France) et regroupe depuis 2016, huit sites et 5 écoles.

Premier opérateur rassemblant des formations aux métiers du bâtiment et des espaces verts urbains en alliant le respect de l'environnement, du développement durable, de l'énergie propre et du recyclage.

Plusieurs types de diplômes sont accessibles entre l'alternance, l'apprentissage, le temps plein pour 150 métiers et pour 1750 étudiants.

Des nouveaux métiers sont apparus ces 10 dernières années pour la fibre optique, et le système ferroviaire, inexistant auparavant.

La réussite des élèves est de 90% aux examens et leur recrutement par des entreprises est de 86% après obtention de leurs diplômes.

Les étudiants reçoivent une formation sur les énergies renouvelables pour bâtir la ville de demain (comme projet Le Grand Paris), en respectant la transition énergétique et le développement durable.

Les espaces verts, paysagers et urbains sont travaillés sans produits phytosanitaires.

Le budget de l'école est de 15 millions reçus par la taxe d'apprentissage, 3 millions du Ministère de l'Agriculture ainsi que 2 millions de l'activité formation continue. 1,5 million est investi chaque année dans l'équipement, pour l'achat de nouvelles machines.



Pour les jeunes en apprentissage, ceux-ci ont la possibilité d'être hébergés dans des studios avec une Aide Personnalisée au Logement (APL). Des accords sont signés avec des hôteliers proches des écoles.

Ces écoles sont non-payantes, à l'exception de la formation professionnelle. Tous ces métiers d'avenir sont à promouvoir auprès des conseillers consulaires.

Notre commission a également auditionné Mesdames Isabelle ROUSSEL-STEPHAN et Soraya DE ZORZI respectivement présidente et coordinatrice de l'Association française des conjoints d'agents du ministère des Affaires étrangères, AFCA-MAE, association qui vient de fêter son trentième anniversaire.

Cette association est animée par des bénévoles et une coordinatrice rémunérée.

Pour son fonctionnement, le Ministère la dote de 28.000 euros par an et met un bureau à sa disposition. Elle reçoit l'aide de quelques sponsors comme la Banque Transatlantique, ALConseil, le CNED, la Mutuelle des Affaires Etrangères ainsi que les cotisations des adhérents.

Pour une cotisation annuelle de 35 euros, cette association défend les intérêts des conjoints des agents du Ministère des Affaires Etrangères, les informe sur tous les sujets qui peuvent les intéresser et les accompagne dans leurs soucis.

En effet, les postes à l'étranger signifient de nombreux problèmes pour les conjoints, tant au départ de France qu'au retour.

L'abandon d'un emploi en France, la scolarisation des enfants (surtout quand on n'a pas d'adresse de retour), la retraite, enfin tous types de problèmes que peuvent poser une expatriation temporaire.

Pour accompagner et informer au mieux les adhérents, pour les écouter et accueillir leurs ressentis, l'AFCA organise à Paris des ateliers de formation et publie une revue d'information.

Il est regrettable que les informations concernant cette association ne soient pas inscrites sur les sites consulaires.



**Assemblée des Français de l'Étranger  
XXXI<sup>ème</sup> session 30 septembre - 04 octobre 2019**

**RÉSOLUTION DE LA COMMISSION COMMERCE EXTÉRIEUR,  
DÉVELOPPEMENT DURABLE, EMPLOI ET FORMATION**

**Résolution : COM/R.2/10.19**

**Objet :** Standardiser et mettre à jour les sites des consulats sur l'information relative à la formation pour les français de l'étranger

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**VU**

La résolution COM/R.4/16.03 du 17 mars 2016 de la Commission commerce extérieur, développement durable, emploi et formation,

**CONSIDÉRANT**

- La difficulté d'accès ou l'absence d'information à destination des Français de l'étranger sur les sites des consulats,
- La disparité de présentation des informations d'un site à l'autre,

**DEMANDE**

Qu'apparaisse sur tous les sites consulaires un onglet spécifique pour la formation des Français de l'étranger, dans la rubrique « Services aux Citoyens »

| <b>Résultat</b>          | <b>Adoption en Commission</b> | <b>Adoption en Séance</b> |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité                | <b>X</b>                      |                           |
| Nombre de voix « pour »  |                               |                           |
| Nombre de voix «contre » |                               |                           |
| Nombre d'abstentions     |                               |                           |

